

## **DELIBERATION N° 98/11-06 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FAÇADES**

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'assemblée que les travaux entrepris par Monsieur et Madame ROCHE, demeurant 125, Rue du Mont - 54710 LUDRES, entrent dans le cadre de l'opération ravalement de façades prévue par délibération N° 98/06-13 du 22 Juin 1998.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'arrêter le montant de la subvention à verser à Monsieur et Madame ROCHE à 1470 F, correspondant à une surface ravalée de 49 m<sup>2</sup> x 30 F.

- précise que les crédits sont ouverts à l'imputation 6574.653.